




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-341**

Séance publique du

16 juillet 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180716- lmc1136996-DE-1-1
Date de signature : 18/07/2018
Date de réception : mercredi 18 juillet 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CULTURE PROVENÇALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA CULTURE PROVENÇALE**

Le 16 juillet 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10 juillet 2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Mme Arlette OLLIVIER donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2018

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Mme Arlette OLLIVIER

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CULTURE PROVENÇALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA CULTURE PROVENÇALE
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Pour permettre le bon déroulement des manifestations et initiatives culturelles proposées par les différentes associations œuvrant pour la culture provençale, la Ville attribue des subventions destinées à soutenir leurs activités. Ces actions d'animation, de diffusion et de formation conduites, en collaboration avec la Ville, contribuent à la sensibilisation du public, à la richesse de la culture provençale, et participent à une dynamique de terrain indispensable à la vitalité du paysage culturel aixois.

Je vous propose aujourd'hui d'allouer la totalité de leur subvention aux associations suivantes : "Académie du Tambourin", "Acantari", "Association pour l'Enseignement de la Langue d'Oc", "Balaire dou rei Reinié", "Belugo du Pue-Ricard", "Centre d'Etudes de la Parole d'Oc", "Effort Artistique", "Ensemble Tambourinaire Sestian", "Excalisson.com", "Farandoulaire Sestian", "Félibrige", "Institut d'Etudes Occitanes", "Roudelet dei Mielo".

D'autre part, je vous propose également d'attribuer un second acompte au titre de subvention de fonctionnement aux associations "Li Venturié" et "Oustaù de Prouvènço".

Ces propositions ont été validées en mars 2018.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir

- **ATTRIBUER** pour un montant global de **70 000 €** aux associations mentionnées dans le tableau joint en annexe,
- **DIRE** que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville 33 – 6574 – 923 /1009 qui présente les disponibilités suffisantes
- **AUTORISER** Madame le Maire à les signer ainsi que tout document afférent.

DL.2018-341 - CULTURE PROVENÇALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA CULTURE PROVENÇALE

-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote
Hervé GUERRERA

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

TABLEAU 1 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

N° TIERS	ASSOCIATION (33-6574-923/2466)	TYPE	MONTANTS ATTRIBUES (en €)			SUBVENTION PROPOSEE ACOMPTES
			Dotation 2016	Dotation 2017	Obtenu 2018	2018
25208	Académie du Tambourin	F	3 000	2 000	0	3 000
104389	Acantari	F	300	500	0	500
25979	Association Enseignants Langue d'OC	F	4 000	4 000	0	2 000
9325	Balaire dou Rei Reinié	F	5 000	4 000	0	4 500
44759	Belugo de Pue-Ricard	F	500	500	0	500
37603	Centre d'Etudes de la Parole d'OC	F	5 000	2 500	0	3 000
14883	Effort Artistique	F	10 000	10 000	0	10 000
50404	Ensemble Tambourinaire Sestian	F	3 000	3 000	0	3 000
77695	Excalisson.com	F	0	1 000	0	1 000
9314	Farandoulaire Sestian	F	6 000	6 000	0	8 000
68100	Félibrige	F	1 000	1 000	0	1 000
25447	Institut d'Etudes Occitanes IEO 13	F	700	500	0	500
62850	Oustau de Prouvenço	F	21 500	26 000	6 900	11 500
62849	Roudelet dei Mielo	F	4 000	3 000	0	4 000
9371	Venturié	F	35 000	35 000	10 500	17 500
TOTAL			99 000	99 000	17 400	70 000